

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

ID : 081-248100737-20191009-DEL2019_160-DE



ANNEXES



BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
COMMUNE DE SAINT-JUÉRY
CONTRAT CADRE 2018/2019 - 2021

SOMMAIRE

Annexe 1 : Délibération	Page 2
Annexe 2 : Séminaire « La Commune, hier, aujourd’hui, demain »	Page 5
Annexe 3 : Localisation de la ville, du bourg-centre et de ses équipements.....	Page 16
Annexe 4 : Analyse impact urbain et déplacements de l’aménagement de la gare	Page 20
Annexe 5 : Document cadre stratégique	Page 33

ANNEXE 1





EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
21.06.2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAU, GARCIA, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, PAWLACZYK,

N° 19/48

Absents : Mr SOULA procuration à Mr GRIALOU
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY
Mr SAMATAN procuration à Mr CROUZET
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.
Mrs LEFERT, GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL (excusée), PELLEGRINI

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**CANDIDATURE
CONTRAT BOURG
CENTRE DE LA
REGION OCCITANIE**

La Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux, en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette nouvelle politique qui s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement :

- en direction des communes "villes centres" des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,

- vers les communes "Pôles de services" de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces, ...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie.

La ville de Saint-Juéry, de par ses caractéristiques et ses enjeux, en lien avec les politiques communautaires conduites à l'échelle de l'Agglomération de l'Albigeois, s'inscrit naturellement dans ce dispositif.

Le dossier de pré-candidature, déposé en 2017, a permis de valider l'éligibilité de la commune au dispositif "Bourg-Centre" et de bénéficier d'un financement régional par anticipation pour le projet de la Gare. Il convient désormais de présenter la candidature de la ville afin de contractualiser avec la Région.

Un diagnostic a été réalisé, il démontre que le projet de développement et de valorisation du bourg centre de Saint-Juéry doit répondre à des enjeux locaux de cohésion sociale mais également à des enjeux de cohésion territoriale, impliquant la mobilisation de partenariats.

Au regard des forces et faiblesses identifiées et des enjeux ainsi définis, il est apparu que les infrastructures, le cadre de vie, les services et l'identité du territoire étaient des facteurs clés de l'attractivité et du rayonnement de la ville. A ce titre, ils doivent constituer les moteurs de la stratégie de développement et de valorisation durable du Bourg-Centre de Saint-Juéry.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer la candidature de la ville auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif bourg Centre et décliner la stratégie du territoire dans le programme Opérationnel Pluriannuel 2019-2020-2021 ;

DIT que cette stratégie et ce programme s'articulent et sont complémentaires avec les politiques conduites sur le territoire, notamment celles de l'Agglomération du Grand Albigeois ;

MANDATE Monsieur le Maire afin de signer le contrat Bourg-Centre avec la Région Occitanie et solliciter l'accompagnement des partenaires dans le cadre des actions figurant dans le programme Opérationnel Pluriannuel 2019-2020-2021.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 1er juillet 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental



ANNEXE 2



Le diagnostic et la stratégie bourg centre de la ville de Saint-Juéry a été fortement impacté par le séminaire sur la gouvernance politique qui a réuni les élus, le samedi 2 juin 2018. La thématique de ce séminaire était « La Commune, hier, aujourd'hui, demain ».

Deux questions étaient posées aux conseillers municipaux :

- Quelle place pour la commune aujourd'hui dans l'architecture territoriale ?
- Quelle place pour la ville de Saint-Juéry au sein de l'agglomération ?

Les débats ont mis en évidence la nécessité d'intégrer dans la réflexion stratégique, les contraintes exogènes liées aux enjeux nationaux qui impactent fortement l'environnement local.

Cette réflexion prospective nationale a conduit les élus à prioriser deux constats, à forts enjeux :

Constat n° 1

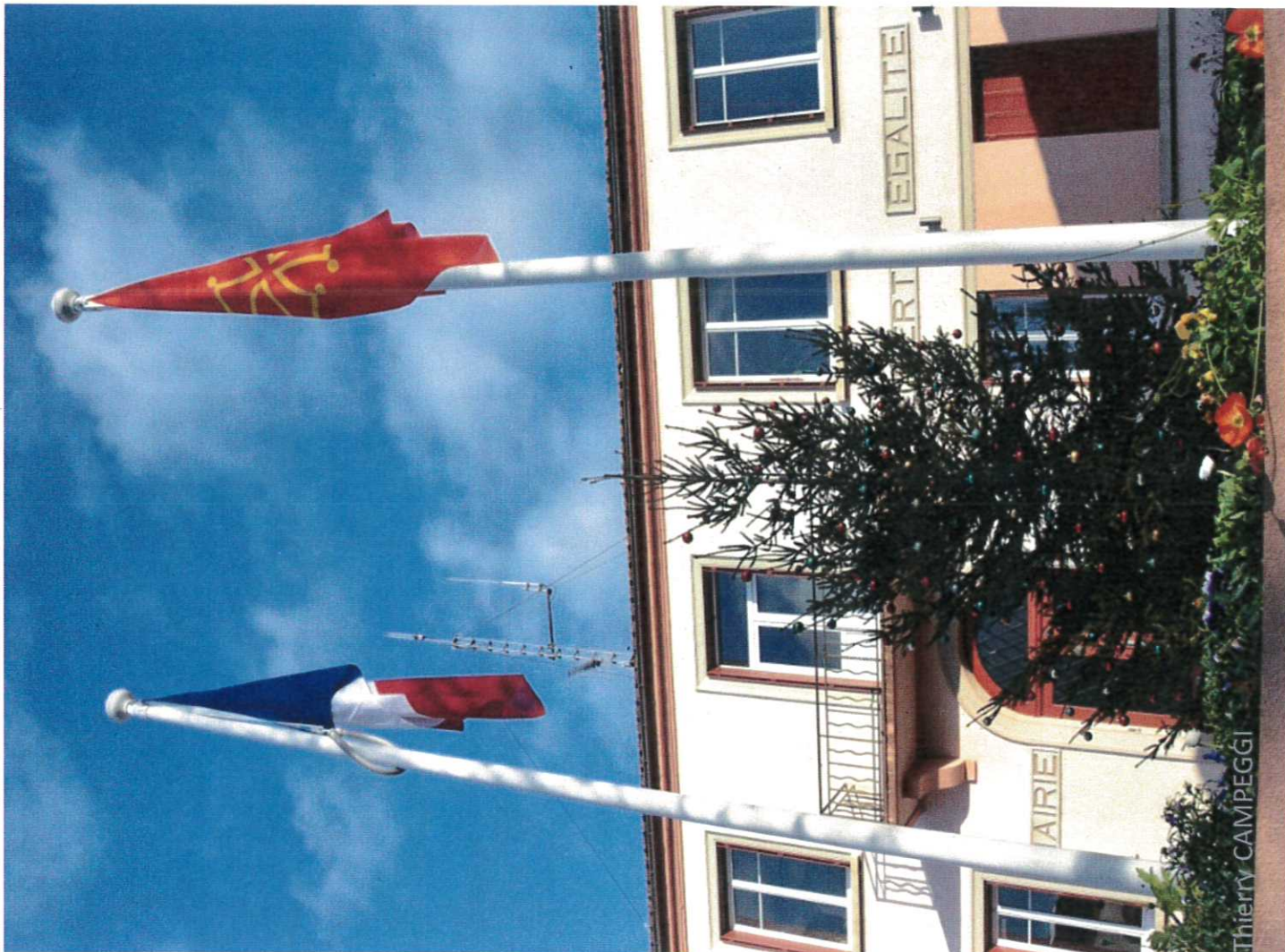
L'identité et la proximité constituent les facteurs majeurs durables d'attractivité et de valorisation du territoire communal et de son bourg centre.

Constat n° 2

**La commune ne peut plus faire seule :
elle doit désormais concevoir des stratégies partenariales
(Agglomération, Département, Région, Chambres Consulaires)
et mobiliser l'intelligence collective de son territoire
(citoyens, commerçants, associations).**



Séminaire
Gouvernance politique
Samedi 2 juin 2018
« La Commune, hier,
aujourd'hui, demain »



Question posée aux conseillers municipaux:

Quelle place pour la commune aujourd'hui
dans l'architecture territoriale ?

Quelle place pour la ville de saint Juéry au sein
de l'agglomération du Grand Albigeois ?

Présentation par les services d'un diagnostic basé sur l'évolution des différentes composantes du modèle national,

- 1-politiques nationales et territoriales, architecture territoriale ;
- 2-finances ;
- 3-compétence ;
- 4-organisations;

En les déclinant en mode historique et prospectif de type :

[Ancien modèle/modèle actuel/modèle émergent]



Evolution du modèle national	AUCUN PROBLEME	AUCUN PROBLEME	modèle en argument
ARCHITECTURE TERRITORIALE/ POLITIQUES NATIONALES ET TERRITORIALES/	pilliers : Etat /Régions /Départements/ Communes absence de tutelle d'une collectivité sur l'autre	montée en charge des intercommunalités et rationalisation des périmètres au milieu du gué : des niveaux destabilisés et sans lisibilité	Emergence de 2 niveaux : -bloc communal communes et intercommunalité ; -bloc régional , niveau de connection avec l'Etat et l'europe niveau d'interface (département et métropoles) Métropolisation des politiques territoriales : le couple Régions- Métropoles est le TGV de demain, les Agglomérations en sont les gares, autour desquelles devront s'arrimer la ruralité connectée ; L'élargissement des périmètres intercommunaux menace la proximité et les communes (L'intercommunalité sera t elle toujours au service des communes ?) La communes nouvelle comme choix structurel réfléchi et non effet d'aubaine -perspectives : poursuite de la baisse des dotations au détriment des communes (montant et répartition) ; disparition progressive de la solidarité verticale nationale au profit de la solidarité horizontale locale La situation financière actuelle du bloc communal va se dégrader (effet de ciseau). En l'absence d'une forte mutualisation l'ajustement se fera par la réduction de la qualité du service ou la hausse des impôts Fiscalité : Recentralisation/Egalité des citoyens devant l'impôt et contrôle démocratique/substitution de produits
FINANCES	marges de fiscalité dotation d'état garanties politique de guichet de financements	Effet ciseau Faible lisibilité DGF Fiscalité locale perte de lien et d'autonomie fiscale Risques finances de l'Etat intercommunalité l'exemple du patrimoine budget de l'Etat contraint L'europe politique va nécessiter une contribution plus lourde Comment satisfaire tout le monde ? Contexte anxiogène budget des CT, variable d'ajustement du budget de l'Etat	

répartition stable des compétences liberté d'exercice : clause générale de compétence	Les transferts de compétence à l'intercommunalité : accélération, obligation, niveau de gestion; Superposition des niveaux Communaux et Intercommunaux : complication de la gestion, faible lisibilité; Aujourd'hui le bloc local assure la totalité des compétences dans le cadre de la proximité ; demain, avec l'élargissement des périmètres les compétences stratégiques et opérationnelles vont s'éloigner, quid de la gestion ? - Au regard des évolutions en cours la question essentielle n'est plus celle du titulaire de la compétence) mais celle des modalités d'exercice partagées de la compétence.) On ne peut plus raisonner en terme de "compétences pleines et entières" appartenant à un même niveau territorial. Deux conséquences : 1) distinguer le titulaire de la compétence et celui qui la gère (le niveau d'exercice de la compétence) qui peuvent être différents. 2) pour chaque compétence, les modalités de gestions doivent être définies de façon différentes selon : -ce qui relève de la cohésion territoriale -ce qui relève de la cohésion sociale Car les modes de gouvernance, d'organisation et de gestion sont très différents);	fin de la clause générale de compétence ? L'enjeu demain ne sera plus de gérer soi même une compétence mais de peser sur les choix et de contrôler leur mise en oeuvre ; - Dans ce contexte le choix du mode de gestion le plus pertinent pour le territoire et la capacité de peser sur les décisions deviennent cruciaux ;
COMPETENCES	-Impact du numérique de la vitesse et de la complexité : fonctionnement ouvert et agile ; -l'organisation de demain passe par la professionnalisation des métiers et leur mutualisation dans 3 domaines principaux : -fonctions support stratégiques (Finances, RH, Juridique, etc) -fonctions transversales liées à la proximité (services impactant la population : de l'accueil à la médiation sociale) -fonctions de coordination et d'optimisation des moyens (numérique, organisation évaluation et contrôle de gestion etc); La mutualisation, les nombreux départs en retraite à prévoir sur les territoires sont autant d'occasion d'anticiper, de préparer ces changements et d'uniformiser les conditions de travail.	ORGANISATION -organisation verticale, hiérarchique et bureaucratique -management autoritaire

DIAGNOSTIC PARTAGÉ DE L'ENVIRONNEMENT GLOBAL DE LA VILLE DE SAINT-JUÉRY

Le diagnostic partagé avec les élus du conseil municipal montre que la ville s'inscrit dans un modèle global totalement rénové auquel la ville doit faire face et s'adapter :

- contraintes des moyens
- besoins sociaux accrus
- concurrence accrue entre territoires aggravée par l'éloignement des lieux de décisions et d'exercice des compétences ;
- accélération de l'information et des demandes, besoin de transparence liés au numérique
- complexité et transversalité des problèmes posés.

Comment la ville de Saint-Juéry doit aborder ce nouvel environnement ?

La commune qui reste un échelon de service public plébiscité par la population, a de plus en plus de mal à donner satisfaction à des demandes qui la dépasse ou ne relèvent plus d'elle et elle s'interroge aujourd'hui sur sa légitimité et sa capacité à y répondre.

La commune est-elle menacée ?

PRECONISATIONS ET PRINCIPES D'ACTION CHOISIS :

Ne pas subir les événements, être pro –actif :

La commune a un rôle déterminant à jouer vis-à-vis de sa population. Au lieu de se focaliser sur les menaces extérieures, il convient :

- de s'appuyer sur les atouts et la légitimité de la commune;
- de s'adapter à ce nouvel environnement en réorganisation ses moyens et sa stratégie.

Atouts identifiés : l'identité et la proximité comme facteur d'attractivité et de valorisation du territoire communal et de son bourg centre.

Ces changements doivent intervenir rapidement afin de profiter de la dynamique des transformations courts : (baby-boomer, révolution numérique).

les leviers actionnés pour conduire un tel changement :

La commune ne peut plus faire seul : elle doit rechercher des partenariats et mobiliser l'intelligence collective de son territoire. Pour ce faire elle doit proposer un projet collectif afin de mobiliser les acteurs ;

Cette mobilisation est d'autant plus facile que les atouts d'identité de proximité rendent possible la participation des acteurs locaux

-La commune doit repenser son organisation et sa manière d'agir en passant du faire soi-même au faire faire. Cela suppose de faire évoluer son rôle qui est désormais de connaître les besoins, de solliciter les partenaires, et de contrôler la bonne réalisation. Cette adaptation du rôle de la commune doit la conduire à la conduire à changer son organisation, ses métiers et à s'interroger sur ses modes de gestion.

-La commune doit responsabiliser les acteurs, et mobiliser l'intelligence collective du territoire (citoyens, commerçants, associations)

La réponse à la question posée aux conseillers municipaux:

Quelle place pour la commune aujourd'hui dans l'architecture territoriale ?

Quelle place pour la ville de saint Juéry au sein de l'agglomération du Grand Albigeois ?

Le positionnement stratégique de la ville de saint juéry :

Dans l'environnement de demain la commune doit articuler sa stratégie autour de deux axes :

-Acteur pilote de la cohésion sociale (au sens de la définition donnée par le conseil de l'Europe), en s'appuyant sur ses atouts d'identité et de proximité (action endogène) ;

-Relai proactif auprès des partenaires en charge de la cohésion territoriale, au premier rang desquels l'agglomération du Grand albigeois, mais également , le département, la région, État, en charge des politiques territoriales (action exogène) .

La vision stratégique retenue par les élus pour la ville s'inspire du développement durable à travers le penser global et l'agir local.

Elle est au cœur de la stratégie retenue pour le développement durable et l'attractivité du bourg centre de la vie de Saint-Juéry. Elle peut être résumée comme suit dans le tableau suivant :

La réponse à la question posée aux conseillers municipaux:

Quelle place pour la commune aujourd'hui dans l'architecture territoriale ?

Quelle place pour la ville de saint Juéry au sein de l'agglomération du Grand Albigeois ?

La vision stratégique retenue par les élus pour la ville s'inspire du développement durable (penser global, agir local). Elle est au cœur de la stratégie retenue pour le développement durable et l'attractivité du bourg centre de la vie de Saint-Juéry. Elle peut être résumée comme suit dans le tableau suivant :

COMPÉTENCES : Avec qui on travaille, avec qui il vaut mieux, avec qui l'on veut travailler ?

NIVEAU DE COHÉSION TERRITORIALE

Mise en œuvre des politiques nationales et territoriales décentralisées
(Etat/ Europe, Régions, Départements)

Pilotage des projets et politiques structurantes

Economie, tourisme, urbanisme et environnement, aménagement de l'espace, transports et mobilités, habitat et logement, téléphonie, haut débit, systèmes d'information etc

Financement des équipements structurants et organisation des services à la population

CONTRAT BOURG CENTRE REGION OCCITANIE

Localisation : centres de décisions

Fréquence : Régulière

NIVEAU DE COHÉSION SOCIAL

Accompagnement du public, suivi des demandes
Accueil, information, orientation, évaluation

Gérer et maintenir les équipements
Développer les services de proximité
Habitat et logement, circulation, voirie et réseaux eau et assainissement, déchets, enfance et jeunesse, personnes âgées, scolaire, funéraire, sécurité, circulation, culture, sport.

Soutien économique et social
artisanat, commerces industrie et services, agriculture, producteurs, marchés de plein vent, filières courtes, tourisme, randonnée hébergement et restauration, CCAS, emploi, formation, insertion

Animation de la vie locale et préservation de l'identité du territoire
Animations culturelles et sportives, vie associative, Histoire locale, savoirs-faire locaux, patrimoine et environnement

Localisation : proximité

Fréquence : Quotidienne

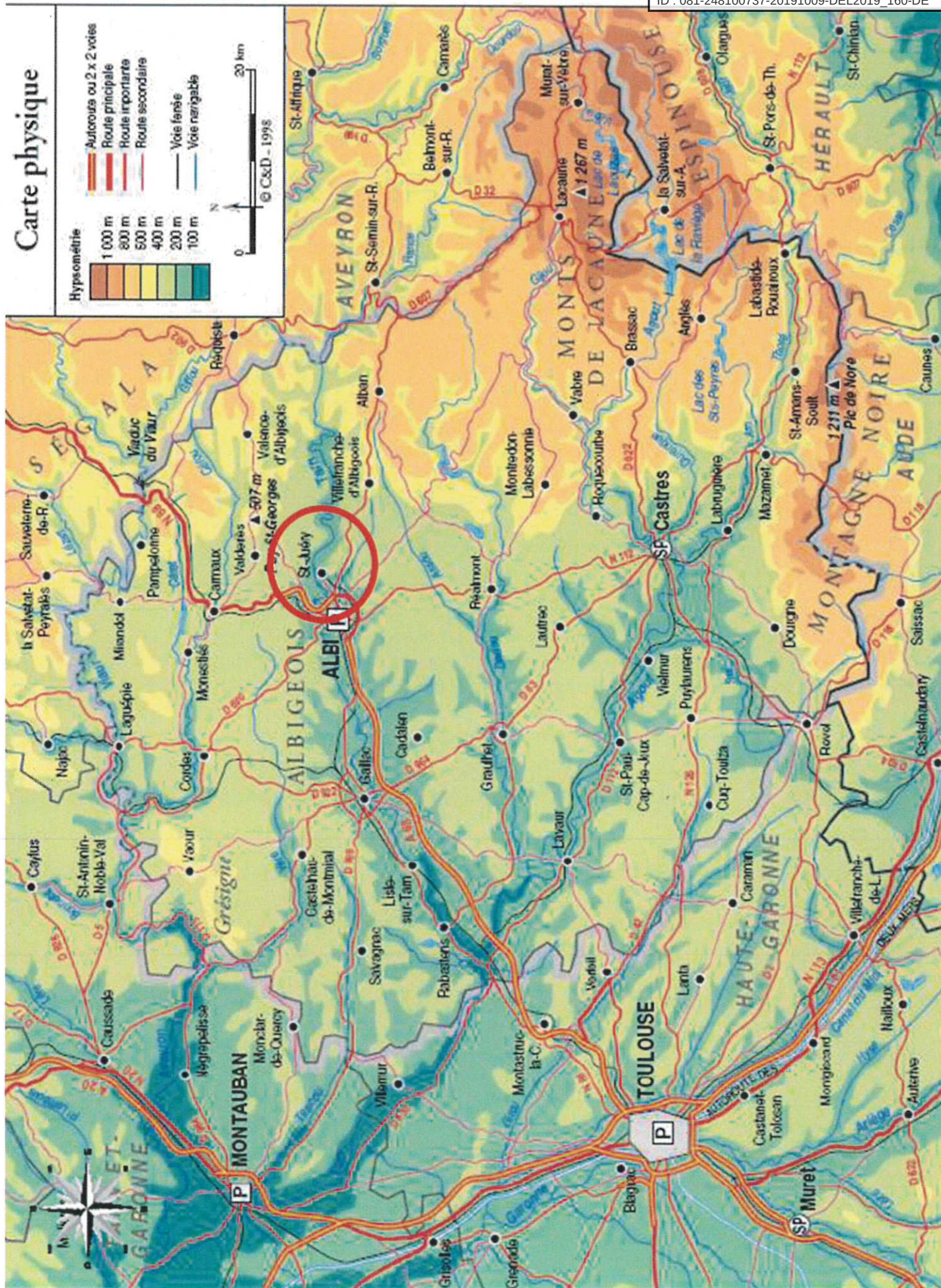
ANNEXE 3



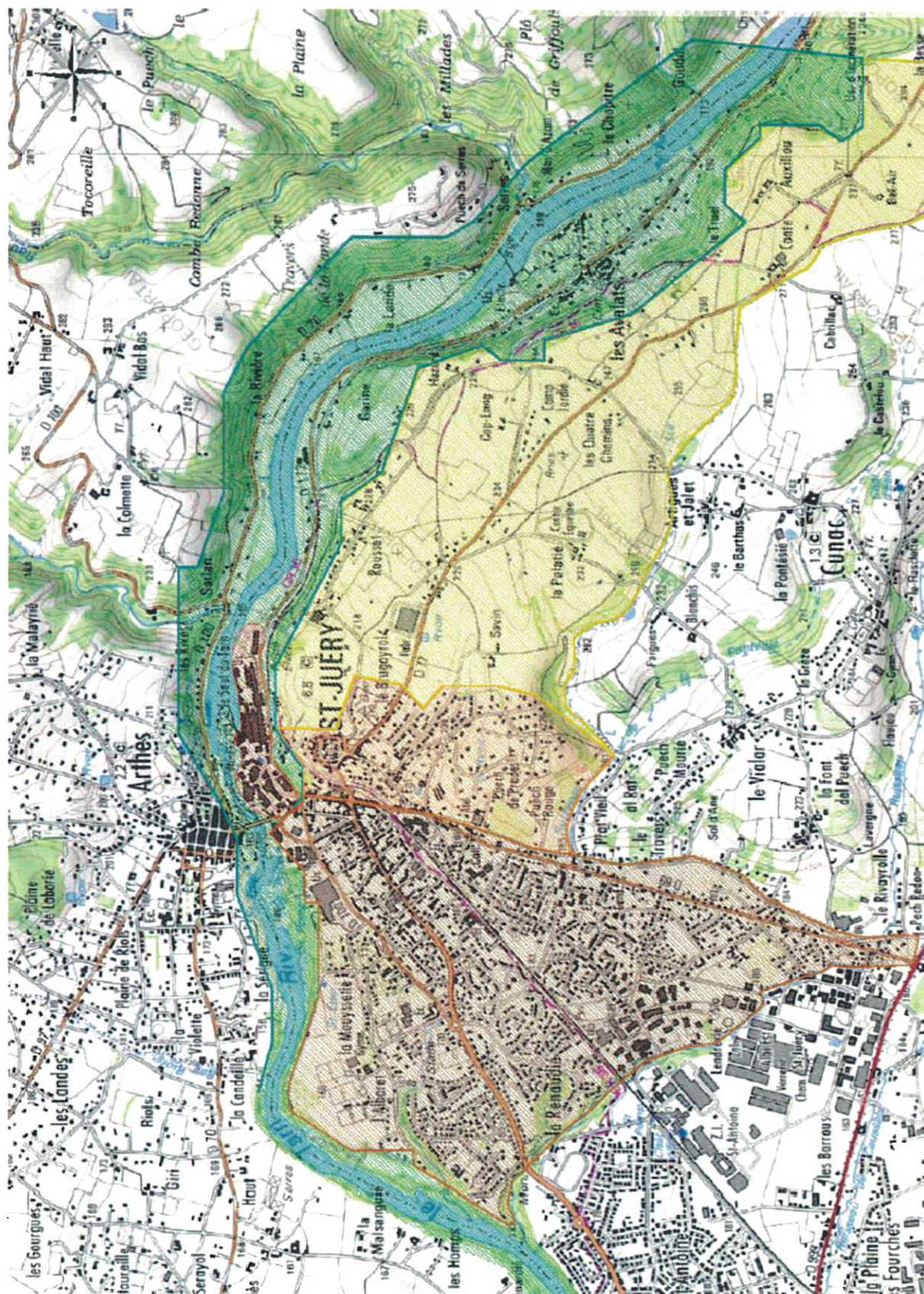
Hypomélie

1 000 m
800 m
600 m
400 m
200 m
100 m

Route principale
Route secondaire
Vote facile
Vote nargable



Carte de synthèse des entités paysagères présentes à Saint-Juéry



Légende

Centre ville historique



Ville basse



Industries



Plateau agricole



Paysages de Tarn





ANNEXE 4





Commune de Saint-Juéry

Place de la Mairie
81160 SAINT-JUÉRY

Maire : M. Jean-Paul RAYNAUD

EXTRAIT DU DOSSIER DE PRÉSENTATION DEMANDE DE SUBVENTION ÉTAT

**DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
PRIORITÉ NATIONALE : INFRASTRUCTURES DE
MOBILITÉ/RENOVATION SCOLAIRE**

**Aménagement des abords de « La Gare »
en vue d'améliorer les mobilités et sécuriser l'accès aux
écoles**



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

➔ Un projet qui s'inscrit dans la continuité des politiques municipales de restructuration du centre urbain de St-Juéry

↳ Un projet qui s'intègre dans une réflexion urbaine pluriannuelle

L'aménagement des abords de « La Gare » en vue de la création d'une nouvelle place publique s'inscrit dans la continuité des politiques d'équipement d'aménagement engagées depuis près de 10 ans par la ville afin de reconquérir son centre urbain.

L'organisation de son cœur de ville a vocation à s'organiser autour de phases de restructuration-redynamisation :

2013 :

- Réalisation d'une desserte urbaine transversale impliquant la rénovation de la place Marie Curie, l'implantation de commerces ainsi que la desserte en bus.

2015 :

- La municipalité a conduit une réflexion afin d'engager un ambitieux projet de restructuration de son tissu urbain autour d'un pôle sportif, social et de service, en vue de la reconquête de son centre-ville.

2019 :

- Réhabilitation de la gare de Saint-Juéry en espace évènementiel, culturel et associatif.
- Le présent projet d'intégration urbaine de la gare : transformation des abords de la gare en vue de la création d'un nouvel espace public (esplanade parking et aménagements paysagers, amélioration des conditions de circulation et des déplacements doux).
- Implantation d'un city stade dans le parc du Parc Mas Courduries.

2020 et suivants :

- Projet de démolition du plus ancien immeuble HLM du Tarn en vue de l'aménagement d'une place publique et l'implantation de logements et services.

La démolition de cet immeuble vétuste, véritable « verrue » dans le nouvel aménagement urbain, doit permettre la réalisation d'une opération mixte :

- Habitat (deux bâtiments dont un privilégiant l'accès aux seniors, pour un total de 29 logements),
- Commerces et services à la population (deux locaux commerciaux),
- Remplacement du carrefour actuel par une nouvelle place de ville permettant d'accroître les capacités de stationnement de la ville.

Au total, l'ensemble des interventions structurantes de la ville sur cette période représente un investissement global estimé à près de 17 millions d'euros.

➔ Quelle intégration urbaine pour la gare en termes de mobilités ?

↳ L'ancienne gare, point de départ de nouvelles mobilités

Le projet de nouvelles mobilités est intimement lié à la volonté municipale de redonner vie au site de l'ancienne gare de Saint-Juéry.

La société concessionnaire, Compagnie des Chemins de Fer du Midi et du Canal Latéral à la Garonne, commence la construction d'une ligne Albi Saint-Affrique. La direction de la société des Hauts-Fourneaux du Saut du Tarn offre alors à l'État une subvention pour permettre la construction d'une voie ferrée entre Albi et l'usine de Saint-Juéry qui aboutit à l'ouverture de la ligne le 24 décembre 1899. Cette liaison était nécessaire à l'expansion de l'usine pour l'exploitation du minerai de fer du Fraysse. Le tronçon Albi / St Juéry a ouvert le 24 décembre 1899 aux marchandises et aux voyageurs. La gare a probablement été construite pour l'ouverture de la ligne en 1899. Le bâtiment a subi quelques transformations, surtout à l'intérieur.

Toutefois, la gare de marchandises avec son quai figure sur les cartes postales dès 1908.

Cette halle pour les marchandises a été construite postérieurement à la construction de la gare des voyageurs, comme l'atteste la fenêtre devant éclairer le couloir de l'étage et donnant maintenant dans la partie marchandises.

Concurrencées dès janvier 1909 par le petit train d'Alban, les navettes de voyageurs cessèrent de circuler en 1933.

La gare a été fermée au service des voyageurs le 19 janvier 1934. L'exploitation de cette ligne a continué jusqu'au 1er avril 1939.

Depuis 1998, ce bâtiment n'est plus occupé. Depuis le 14 décembre 2004, les wagons isolés ne viennent plus à Albi avec la SNCF et cette ligne ne voit donc plus passer de trains depuis cette date si ce n'est pour l'entretien une fois l'an.

La ville de Saint-Juéry a fait l'acquisition de l'ancienne gare SNCF en 2011.

En 2017, la nouvelle municipalité a souhaité redonner vie à cette bâtisse de 1900 située au cœur du centre-ville de Saint-Juéry afin d'en faire un équipement structurant destiné à renforcer l'attractivité de son centre bourg et à conforter son rayonnement culturel.

La Région Occitanie, l'Etat, le Département du Tarn ont financé la réhabilitation de l'ancienne gare de Saint-Juéry en espace évènementiel, culturel et associatif dont le coût s'élève à près de 3 500 000 € TTC.

Le projet de réhabilitation de l'ancienne gare n'intégrait pas les abords immédiats du site. Cette nouvelle opération fait de ce secteur le point de départ de nouvelles potentialités de mobilités douces.

➡ Localisation du projet :

L'aménagement se situe aux abords de l'ancienne gare transformée aujourd'hui en bâtiment culturel recevant une école de musique, une salle de spectacle, des associations ainsi que des espaces d'exposition.

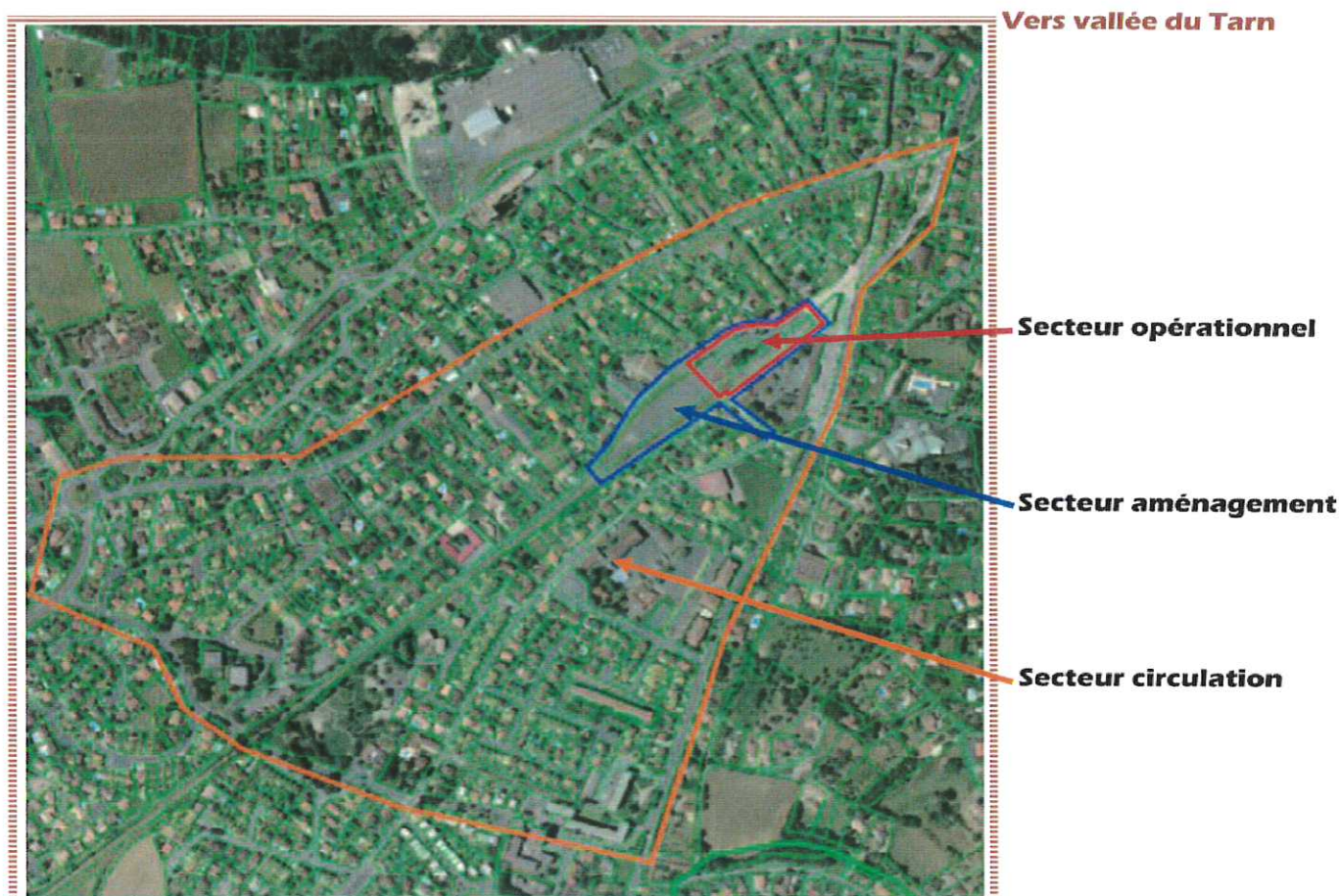
Il se situe également aux abords du groupe scolaire Marie Curie (deux écoles : élémentaire et maternelle).

Un marché hebdomadaire le jeudi vient animer le cœur de ville de l'autre côté des écoles, avenue Germain Téqui.

Le projet porte sur un aménagement de 9 500 m². Un espace attenant de 4200 m² ne fait pas partie de la phase opérationnelle mais a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble.

Le périmètre du projet est bordé au nord par l'avenue de la gare qui fait partie du projet.

Une étude de circulation a été conduite sur un périmètre élargi.



LE SITE

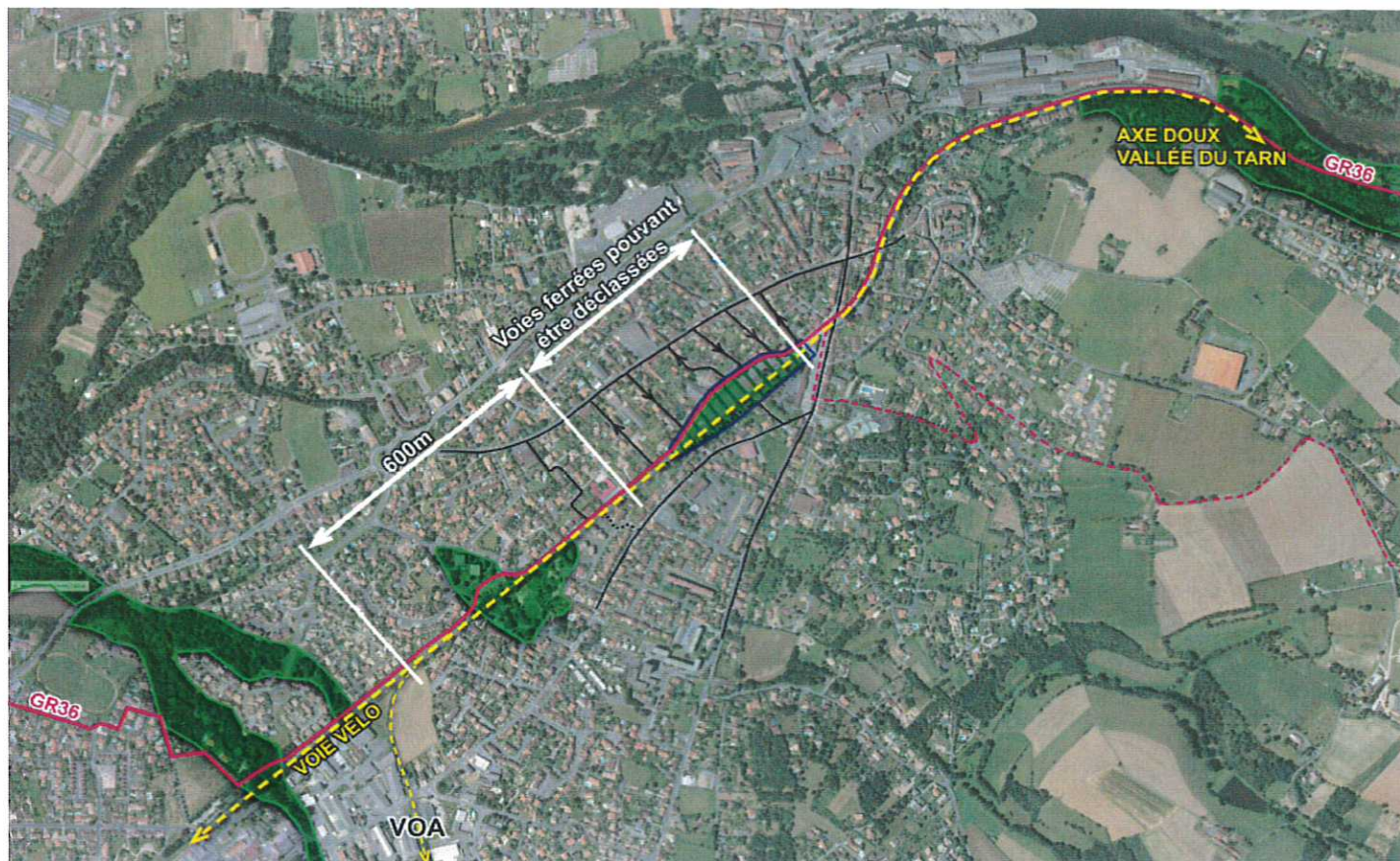
Le cœur de ville de Saint-Juéry a déjà été aménagé en partie, comprenant le devant des écoles, la remontée vers la Mairie ainsi que les rues commerçantes adjacentes et certaines rues du quartier. Une amorce de mail piéton a aussi été réalisée en direction du centre-ville en lien avec le bout de notre site.

L'équipe projet s'est appuyée sur certains choix déjà effectués en termes de mobilier urbain, de sol, et d'éclairage pour garantir une cohérence d'ensemble.

Le périmètre de l'aménagement concerne :

- l'avenue de la Gare depuis son intersection avec la rue Henri Massol jusqu'à la rue Albert Vergnes,
- l'impasse Roger Salengro, qui deviendra piétonne depuis les entrées de l'école Marie Curie jusqu'à la rue Henri Massol,
- l'espace situé entre ces deux rues et aux abords de l'ancienne gare.

Le terrain lui-même est en légère surélévation par rapport aux quartiers alentours, il se compose de la gare elle-même et des infrastructures du chemin de fer, anciens rails, butoirs, et aiguillages qui rappellent le passé industriel du territoire de Saint-Juéry.



L'espace aménagé a une forme de dilatation avec les voies de chemins de fer qui se séparent et se terminent sur l'espace aménageable.

Elles ne sont plus en fonctionnement mais seront conservées au cas où elles pourraient un jour resservir. Afin d'intégrer cette contrainte, les rails sont conservés et valorisés dans le plan de composition d'ensemble.

Dans la continuité des cheminements piétons, les abords de l'ancienne gare bordent le GR 36 et sont une des composantes du chapelet des espaces verts qui ponctuent le parcours depuis Albi jusque dans la vallée du Tarn qui donne ses limites très allongées à la commune.

Le parti pris d'aménagement retenu pour le projet est de renforcer cette trame verte urbaine par une continuité à la fois végétale et de cheminements doux ininterrompus sur le site.

Cet aménagement central peut être le point de départ d'un projet plus global de trame verte traversant la ville et ses principaux sites et équipements publics, autour duquel il sera possible de développer les déplacements doux par des barreaux traversant.

➡ Un projet qui impacte les mobilités bien au-delà des abords de la Gare

Au regard de son emplacement stratégique et des enjeux du site, la ville a souhaité procéder à une analyse des besoins spécifique afin de disposer d'une vision plus large que celle des abords immédiats de la gare qui la conduit à la définition d'une nouvelle opération.

La ville s'est interrogée sur les conditions d'une intégration urbaine réussie de la gare dans la ville. Sur base du constat initial d'un délaissé immédiat de la gare n'ayant pas de fonctions organisées, la municipalité a souhaité élargir sa réflexion en débordant le cadre de la simple esplanade de cet équipement pour s'interroger plus largement sur l'impact de l'aménagement de cet espace public à l'échelle des mobilités du centre urbain et de la ville.

Une équipe de projet pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste, bureaux d'études VRD, conseil en mobilité) a été constituée à l'issue d'une consultation portant sur de nouveaux besoins exprimés par la Maîtrise d'ouvrage :

- assurer la continuité des aménagements urbains,
- créer un nouvel espace de vie et de lien social piétonnisé et végétalisé au cœur de la ville,
- analyser l'impact du projet sur les mobilités, améliorer à partir du projet le stationnement, la circulation et les déplacements doux dans la ville,
- sécuriser et renforcer les liens doux avec le groupe scolaire Marie Curie.

Une étude de circulation a été conduite sur un périmètre élargi afin de prendre en compte les impacts et de mettre en évidence les perspectives d'amélioration des déplacements créés par le projet, en termes de déplacements doux.

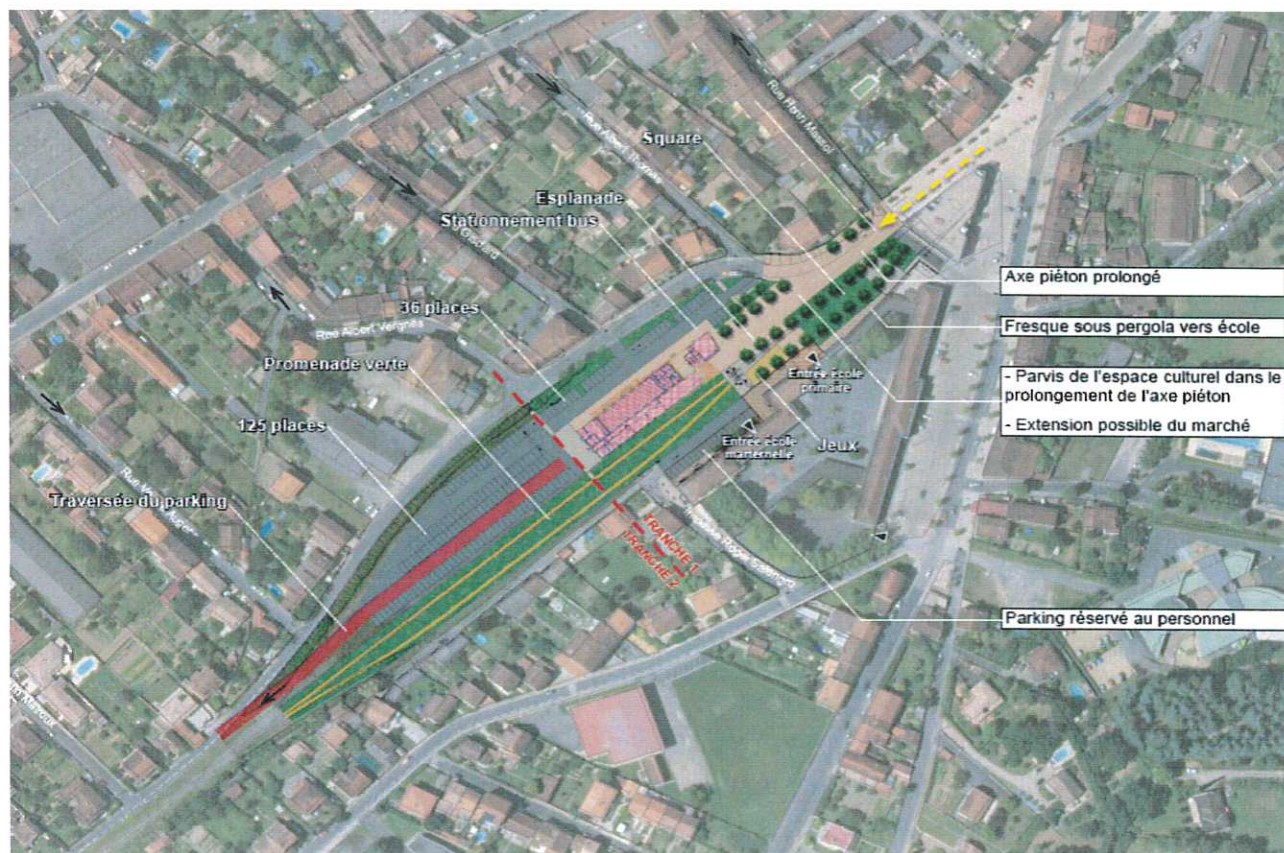
Au regard de la complexité du projet, afin d'assurer la cohérence avec les politiques intercommunales et mettre en synergie l'ingénierie technique, la conduite de ce projet a été partagée par des équipes techniques unifiées et formalisée dans le cadre d'une délégation provisoire de maîtrise d'ouvrage.

PRÉSENTATION DU PROJET

➡ Les objectifs généraux

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne gare en centre culturel, la commune de Saint-Juéry souhaite poursuivre la requalification de son centre urbain en renforçant l'attractivité de son centre bourg par des aménagements qualitatifs et en faisant de ce projet d'aménagement doux le point de départ d'une politique de mobilité alternative.

➡ Le projet : reconquérir l'espace public, sécuriser l'accès aux écoles, améliorer les mobilités, renforcer le lien social et l'attractivité du territoire



IMPACT MOBILITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

L'aménagement de cet espace public central est au cœur des enjeux stratégiques de mobilité du territoire et marque le point de départ d'un projet renouvelé de déplacements doux.

La ville de Saint-Juéry a la chance de se situer à la jonction d'une grande agglomération et du site naturel exceptionnel de la vallée du Tarn.

Le projet est en lien direct avec le GR 36 qui relie Albi à la Vallée du Tarn. Le long de ce sentier s'égrenent un chapelet d'espaces verts :

- parc de la Renaudie sur Albi,
- parc Courduriès, sur la commune de Saint-Juéry, où la ville a décidé d'implanter un city stade en 2019 afin de reconquérir ce poumon vert,
- abords de l'ancienne gare et cœur de ville,
- vallée du Tarn qui suit l'ancien tracé de la voie de chemin de fer,
- le parcours santé côté vallée du Tarn et le sentier des fontaines au Nord-Ouest de la commune se greffent à ce trajet.

Le long de ce parcours sont également présents sur la commune :

- un quartier d'habitat social près du parc à forte densité de population,
- des quartiers pavillonnaires de densité moyenne vers Albi,
- l'école maternelle Louisa Paulin,
- le collège du Saut-de-Sabo, l'école privée Saint-Georges,
- les écoles maternelle et élémentaire Marie Curie sur notre site,
- l'espace culturel en lieu et place de l'ancienne gare, puis le cœur de ville plus dense.

La mobilité est au cœur de ce projet en favorisant les modes de déplacements doux (raccordement et respect des pistes piétons/ cycles) et l'accès aux transports en commun (arrêts de bus facilités. L'utilisation du tracé de la voie ferrée et des terrains adjacents est une opportunité pour favoriser ces liaisons douces.

Le schéma d'aménagement global tient compte de la jonction des différents modes doux entre eux afin de favoriser à la fois des sentiers de promenades mais aussi les déplacements quotidiens vers les écoles et la place du marché en centre-ville.

OBJECTIFS FONCTIONNELS

Fort des enjeux stratégiques de mobilité identifié, la commune a souhaité étendre l'expertise mobilisable dans le cadre de l'équipe de projet en faisant appel à un cabinet d'étude spécialisé, le cabinet ITER. Une étude de circulation a été conduite sur un périmètre élargi en s'appuyant sur des comptages et des études de trafic.

L'aide à la décision ainsi recueillie a permis d'adapter et de conforter le projet en prenant en compte les contraintes de mobilités et de déplacements doux.

A travers ce projet d'aménagement, l'objectif est la mise en relation de ces espaces recevant du public par des modes doux qui permettront de faciliter des déplacements sécurisés pour nombres de jeunes fréquentant ces établissements, ainsi que pour les habitants des quartiers de la ville voulant se rendre au centre-ville. L'ancien tracé SNCF sur lequel nous nous appuyons a un potentiel important de jonction puisqu'il traverse Saint-Juéry de part en part.

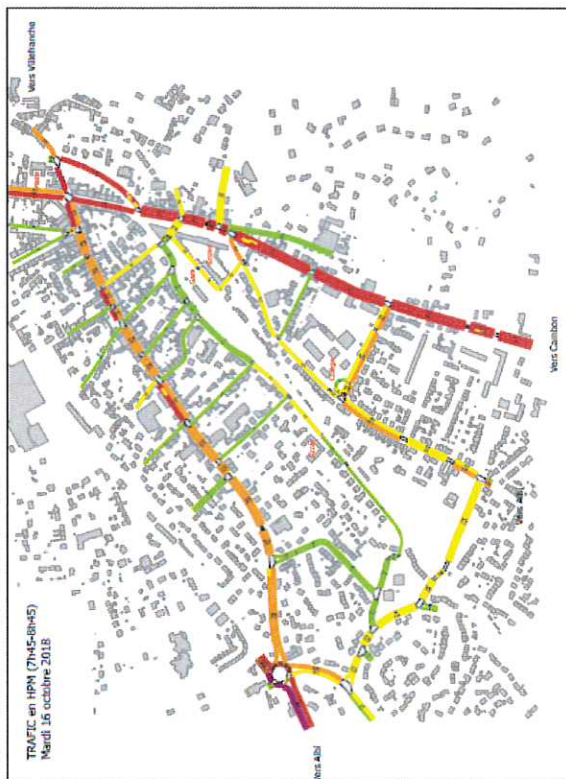
Le second objectif vise à diminuer l'impact de la voiture. Dans ce cadre, deux barreaux routiers seront créés afin d'éviter le cœur de notre aménagement par un passage de transit. Ces deux rues ouvertes et aménagées pour un trafic VL seront accompagnées de cheminements doux de manières prioritaires. Ces nouvelles connexions auront une répercussion directe sur notre aménagement et le centre-ville en allégeant le trafic routier pour les habitants et permettre le passage des piétons et des cycles en toute sécurité.

L'irrigation des quartiers par les deux barreaux proposés est à l'origine de la diminution du trafic mieux réparti.

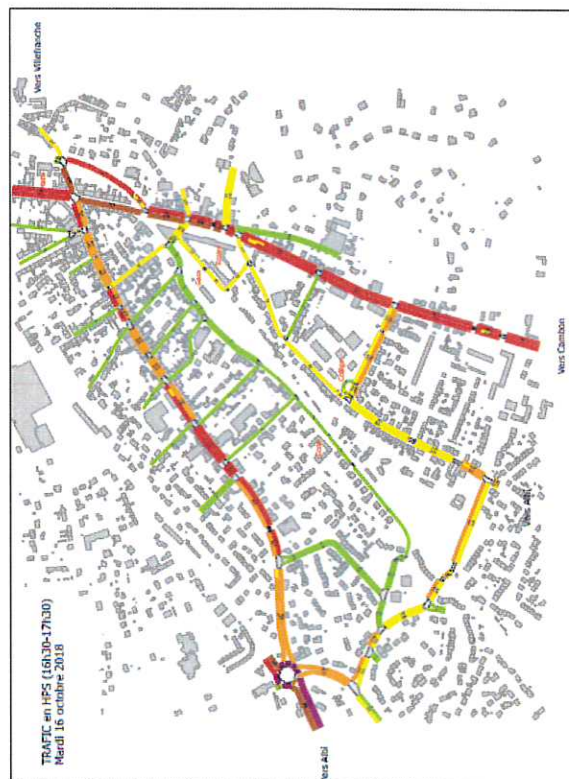
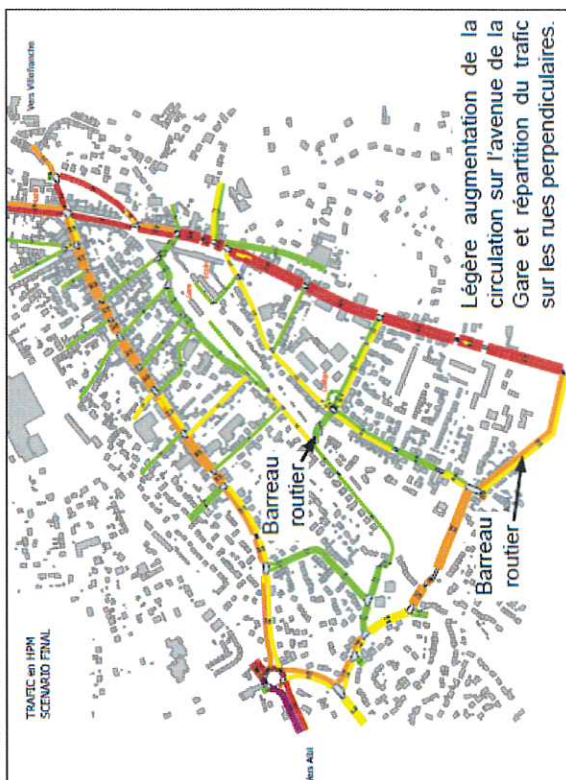
ÉTUDE DE CIRCULATION

ÉTAT DES LIEUX

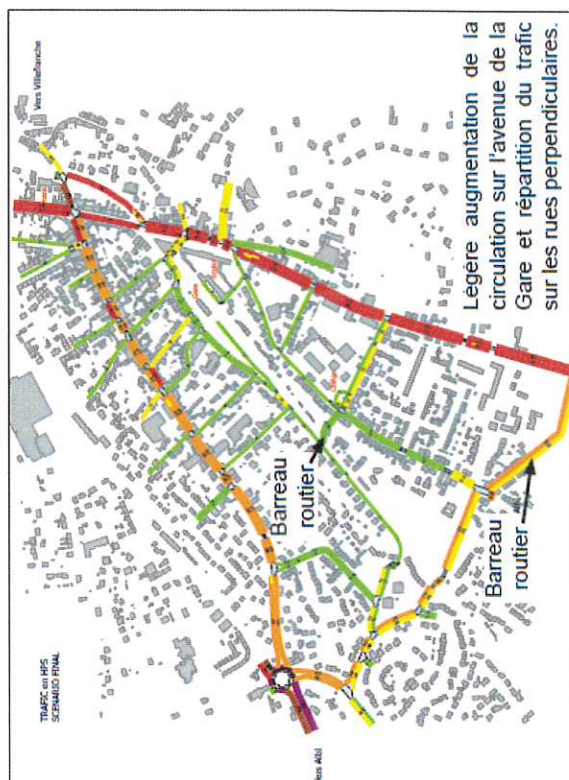
PROJET



MATIN 7h45 - 8h45



APRÈS-MIDI 16h30 - 17h30



Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLO

ID : 081-248100737-20191009-DEL2019_160-DE

Synthèse

Le projet d'esplanade permet de reconsidérer la structure des déplacements à l'échelle du centre-ville.

En effet, il permet d'une part d'apaiser les mobilités au droit du groupe scolaire et du nouvel équipement culturel, tout en limitant l'apport de nouveaux flux sur les voies à l'arrière de la gare (notamment grâce à un nouvel accès parking) :

- suppression des boucles de dessertes des voitures,
- continuité piétonne avec le précédent aménagement,
- parvis faisant le lien entre le parking et l'établissement scolaire,

D'autre part, il propose la création d'un complément de maillage viaire. Celui-ci devient le support d'une nouvelle ventilation des flux qui permet d'envisager un apaisement de secteurs aujourd'hui sensibles :

- rue Roger Salengro-rue Léopold Vareil desservant le collège, par la création d'une nouvelle voie au niveau de la rue des Tulipes
- La continuité rue Henri Massol-Rue Puech Gaillard, et donc l'esplanade dans son ensemble, par la création d'une nouvelle voie reliant la rue Roger Salengro à la rue Puech Gaillard, et donc le collège et l'école St-Georges.



CADRE DE VIE QUALITATIF

Un troisième objectif vise à favoriser un cadre de vie qualitatif. Ce sera la mise en place d'une liaison verte tout le long du tracé par des accompagnements végétal.

Lorsque le tracé est agréable à pratiquer, il attire plus d'utilisateurs du fait de son cadre privilégié. Nous souhaitons que ce tracé s'insère dans le chapelet d'espaces verts qui le constitue de bout en bout.

Des plantations sont proposées pour accompagner tout le trajet, variant de haies arbustives séparatives à des arbres de hautes tiges créant des ombrages ponctuels. Ces espaces verts permettront également de contrebalancer les espaces de densité urbaine plus forte en créant des lieux de respiration dans la ville.

Tout le long du tracé, il est possible de créer une piste de 2 m de large pour les vélos adossée à la voie, tandis que les piétons auront un cheminement de 1,50 m à minima se situant entre les deux rails.

Au cœur de l'aménagement des abords de l'ancienne gare, nous avons créé plus de fluidité dans les déplacements doux qui irriguent l'ensemble du site.

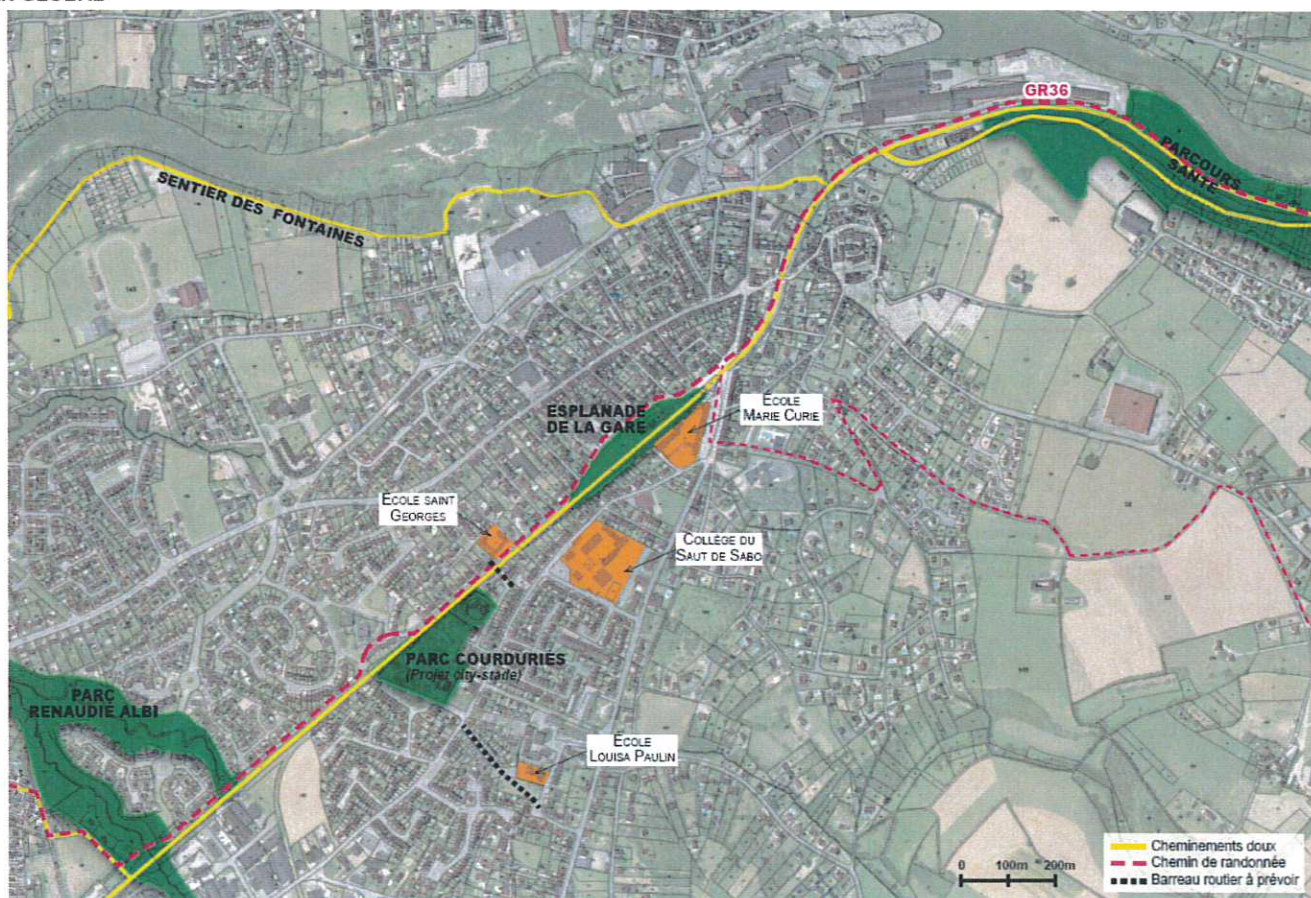
Des appuis vélos réguliers vont faciliter leur utilisation, ainsi que des parkings relais permettant de laisser la voiture pour prendre le vélo.

DOSSIER DE SUBVENTIONS

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ANCIENNE GARE AVEC LIAISONS DOUCES ET MISE EN SÉCURITÉ DES ENTRÉES AUX ÉCOLES



PLAN GLOBAL



DOSSIER DE SUBVENTIONS



AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ANCIENNE GARE AVEC LIAISONS DOUCES ET MISE EN SÉCURITÉ DES ENTRÉES AUX ÉCOLES

PLAN ZOOMÉ ENTRE LE PARC COURDURIÈS ET LA GARE



Au final, l'étude de circulation et les aménagements prévus permettent :

- de prendre en compte les impacts circulations stationnement et de mobilité dans le projet d'esplanade,
- de mettre en évidence les perspectives d'amélioration des déplacements créés par le projet en termes de déplacements doux (ligne verte le long du GR 36) et de décongestionnement du centre-ville (barreaux transversaux évitant le triangle principal de circulation de la ville).

Fait à Saint-Juéry, le vendredi 22 février 2019.

Le Maire, Jean Paul RAYNAUD.

ANNEXE 5



AXE STRATÉGIQUE 1 : GARANTIR LA COHÉSION TERRITORIALE ET CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DU BOURG-CENTRE

ACTIONS	PROJETS ENVISAGÉS	
1/ ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE	1.1.1	Industrie ▪ Animation d'un réseau des chefs d'entreprise, de type « Club d'entreprise ». ▪ Mise en place d'un observatoire de l'emploi industriel en lien avec l'activité du Saut du Tarn.
	1.1.2	▪ Favoriser l'immobilier d'entreprises (Requalification de friches et du bâti existant).
2/ SOUTENIR ET VALORISER LES ACTIVITÉS A RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PRÉSENTIELLES	1.2.1	Commerce – Artisanat ▪ Structuration de l'association des commerçants à l'échelle de l'ensemble du territoire. ▪ Développement et diversification de l'offre du marché de plein vent. ▪ Redynamiser le commerce de proximité, lutter contre l'évasion commerciale, reconstruire une offre commerciale diversifiée et qualifiée : modernisation du pôle artisanal et commercial de Saint-Juéry. ▪ Constitution d'un « office de commerce » et animation de groupes de travail thématiques en lien avec les acteurs relais (ville, associations, comités des fêtes, artisans, acteurs touristiques, syndicats mixtes). ▪ Faciliter la transmission /reprise d'entreprises artisanales.
	1.2.2	Filière agricole et agroalimentaire ▪ Valorisation des filières courtes de type maraîchage (historiquement situées aux Avalats). ▪ Favoriser les débouchés locaux (marché, artisanat de bouche, restauration, cantine scolaire).
	1.2.3	Tourisme ▪ Mise en valeur touristique du site naturel du saut de Sabo. ▪ Positionner Les Avalats comme porte d'entrée de la Vallée du Tarn. ▪ Valoriser le potentiel touristique des Avalats à travers la mise en valeur de son patrimoine, la structuration et le renforcement de son offre touristique (sentiers de randonnée, qualité des paysages, développement de l'hôtellerie de plein air). ▪ Développement du tourisme naturel et sportif sur la vallée du Tarn (sport en eaux vives, canoë-kayak).

3/ ORGANISER L'HABITAT RESIDENTIEL DE FAÇON EQUILBRÉE ET FACILITER LES DEPLACEMENTS DANS UNE APPROCHE D'USAGE ECONOMIQUE DURABLE ET DE PRESERVATION DU CADRE DE VIE	1.3.1	Habitat et logements, cadre de vie ▪ Suivre l'évolution des stratégies résidentielles dans le cadre du PLH. ▪ Organiser le renouvellement urbain et lutter contre l'insalubrité. ▪ Accroître la production de logements sur le territoire. ▪ Rénover le parc de logements sociaux et organiser la mixité sociale de l'habitat. ▪ Étendre le périmètre des opérations façades et le mettre en cohérence avec les aménagements structurants du projet bourg-centre.
	1.3.2	Transports et déplacements doux ▪ Organiser la desserte des Avalats (liaisons avec le centre-bourg de Saint-Juéry et la Vallée du Tarn). ▪ Améliorer les liaisons entre la ville haute et la ville basse de Saint-Juéry. ▪ Aménager une voie traversante verte et douce, reliant Albi vers la vallée du Tarn et desservant le centre-bourg. ▪ Favoriser les alternatives au « tout véhicule » en organisant la circulation dans une logique de barreaux à partir des grands axes entrants dans le bourg.
	1.3.3	Accessibilité et mobilités ▪ Réinterroger les aménagements urbains en privilégiant l'accessibilité aux commerces du centre bourg. ▪ Développer les aménagements permettant la desserte cyclable des espaces publics, activités et services.
4/ RENFORCER LA CULTURE PROGRAMMATIQUE LOCALE AFIN DE RELAYER LA STRATEGIE BOURG-CENTRE DANS LES POLITIQUES TERRITORIALISÉES	1.4.1	Planification et programmation stratégique ▪ Création d'une conférence annuelle des acteurs locaux de la cohésion territoriale. ▪ Renforcer la prise en compte des enjeux de cohésion territoriale dans la gouvernance politique et technique de la ville. ▪ Favoriser la mise en cohérence de la stratégie bourg-centre de la ville avec les politiques territorialisées, notamment communautaires : PLUI, PLH, PDU, schéma directeur cyclable, Plan Paysage, Plan Climat énergie territorial.

**AXE STRATÉGIQUE 2 : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE CONCERTÉE DE
 DÉPLOIEMENT
 D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES AFIN D'AMÉLIORER LE
 CADRE
 DE VIE DE LA POPULATION ET DE GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE DU
 TERRITOIRE**

ACTIONS	PROJETS ENVISAGÉS	
1 / ACHEVER LE PLAN PLURI ANNUEL D'ÉQUIPEMENTS ET D'AMENAGEMENTS URBAINS DESTINÉ A AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU CŒUR DE VILLE	2.1. 1	Aménagement du secteur de la gare ▪ Création d'une nouvelle place publique, esplanade verte prolongeant les aménagements urbains récents. ▪ Etude d'opportunité sur la prolongation des aménagements de l'espace attenant à la gare.
	2.1. 2	Prolongation des aménagements du cœur de ville ▪ Démolition de l'immeuble « Émile Albet », plus ancien habitat social de la ville, en vue de créer une nouvelle place publique et de développer les services et commerces. ▪ Aménagement de la place de la Mairie. ▪ Mise en valeur patrimonial de Saint-Juéry le Haut : aménagement de la place
	2.1. 3	Circulation et stationnement ▪ Mise en œuvre d'un plan de circulation et de stationnement intégrant les aménagements urbains programmés. ▪ Favoriser l'accès aux services et équipements par le développement de modes de transports adaptés et respectueux de l'environnement (modes de déplacements doux, co-voiturage, transport collectif...).
2/ MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENT PUBLIC EN GARANTISSANT LA QUALITÉ DES USAGES SOCIAUX, UNE GESTION ÉCONOME ET UNE ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	2.2. 1	Patrimoine et aménagements ▪ Mise en œuvre d'un schéma directeur patrimonial et des infrastructures (usage social, économie d'énergie, accessibilité PMR).
	2.2. 2	Mobilisation des usagers ▪ Sensibiliser les utilisateurs des équipements publics dans le cadre d'un programme d'actions éco responsables coconstruit avec les acteurs publics et les usagers.

3/ AMÉLIORER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE SERVICES AU PUBLIC DANS UN OBJECTIF DE MAINTIEN DE LA COHÉSION SOCIALE	2.3. 1	Création d'équipements adaptés aux nouveaux besoins des habitants et associations ▪ Implantation d'un City Stade dans le parc public du Mas Courduriès destiné à reconquérir l'espace public et développer une offre de services renouvelée. ▪ Déploiement d'un programme « parcours santé » destiné à favoriser la pratique sportive en confortant le projet d'axe vert traversant la ville. ▪ Développement des politiques jeunesse et sportives comme facteur d'intégration et de lien social (sport nature, accompagnement city stade). ▪ Modernisation du boulodrome
	2.3. 2	Offre de service mutualisée ▪ Regroupements des acteurs de la cohésion sociale à l'espace Victor Hugo. ▪ Implantation d'une maison de services au public destinée à accompagner les publics en difficultés. ▪ Renforcement de l'animation de l'antenne de services positionnée dans le quartier de Pratviel
	2.3. 3	Lutte contre les inégalités ▪ Structuration des politiques sociales de la ville et relance dans le cadre du dispositif veille active du contrat de ville. ▪ Mise en œuvre d'un plan d'action « inclusion numérique » (création d'un espace public numérique localisé à Victor Hugo).

**AXE STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU BOURG-CENTRE
 PAR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE SON POSITIONNEMENT
 HISTORIQUE,
 DE SES ACTEURS, DE SON IDENTITÉ CULTURELLE**

ACTIONS	PROJETS ENVISAGÉS	
1/ METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES PATRIMONIALES DU TERRITOIRE	3.1.1	▪ Mise en valeur du village médiéval des Avalats.
	3.1.2	▪ Actualisation et enrichissement permanent de l'inventaire patrimonial.
	3.1.3	▪ Mise en valeur des paysages et de leur spécificité.
	3.1.4	▪ Protection des berges du Tarn.
	3.1.5	▪ Aménagement, mise en valeur, et entretien des sentiers de randonnées.
2/ PROMOTION ET VALORISATION DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DE SES POTENTIELS	3.2.1	▪ Préservation des éléments du patrimoine historique Saint-Juérien. ▪ Création d'un itinéraire de mise en valeur à l'échelle du bourg-centre.
	3.2.2	▪ Plan de valorisation du patrimoine et des savoirs faire locaux : identification et mise en valeur des leviers de l'identité du territoire (recensement des métiers et des savoirs faire du territoire – patrimoine – culture - histoire) et manifestations contemporaines de cette identité.
	3.2.3	▪ Réaliser une étude d'opportunité et de positionnement des friches du Saut de Sabo (projet mixte de développement et d'habitat autour de la culture, de l'économie, de l'eau et du fer).
	3.2.4	▪ Travailler l'image de marque du territoire sur les réseaux sociaux « Picture marketing ».
	3.2.5	▪ Améliorer l'image, développer la communication interne institutionnelle, ainsi que les outils d'une réappropriation du territoire en direction des publics scolaires et économiques (lien avec le réseau intercommunal des médiathèques).

3/ FAIRE DE L'OFFRE CULTURELLE ET ÉVENEMENTIELLE LES MOTEURS DU RAYONNEMENT DE LA VILLE ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU BOURG-CENTRE	3.3.1	▪ Réhabilitation de la Gare en espace culturel, événementiel et associatif. ▪ Mise en réseau des acteurs culturels autour du projet « Gare ». ▪ Mobilisation des partenariats à l'échelle de l'Agglomération de l'Albigeois afin de conforter le rayonnement culturel de la Gare. ▪ Renforcer les partenariats avec le Syndicat Mixte du Saut du Tarn.
	3.3.2	▪ Conforter l'offre événementielle et les animations de la ville.
4/ MOBILISER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE DU TERRITOIRE ET DE SES ACTEURS AUTOUR DU PROJET COLLECTIF ET IDENTITAIRE « BOURG-CENTRE »	3.4.1	▪ Développer le lien avec les habitants, la participation des acteurs de la société civile en renforçant l'animation des conseils de quartier, via les animations jeunesse, le conseil coopératif scolaire, les réseaux sociaux
	3.4.2	▪ Mobiliser la participation des acteurs économiques et des chefs d'entreprise dans le cadre du mécénat.
	3.4.3	▪ Créer et animer un réseau de type « think tanks » (club des partenaires « Bourg Centre »).